

Commune de Bois d'Arcy
Révision du Plan Local d'Urbanisme

BILAN DE LA CONCERTATION

Introduction

Par délibération en date du 2 juin 2020, le Conseil Municipal a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme s'appliquant sur l'ensemble du territoire communal.

À cette occasion, et conformément à l'article L103-2 du Code de l'urbanisme, le Conseil municipal a délibéré sur les modalités de la concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet les habitants et toutes les autres personnes concernées (dont les acteurs institutionnels prévus aux articles L132-7 et L132-9).

Les objectifs de cette révision, inscrits dans la délibération sont de :

- Limiter la densification en diminuant encore les hauteurs,
- Privilégier l'habitat individuel au collectif,
- Augmenter le pourcentage d'espaces verts dans chaque programme immobilier,
- Préserver les continuités écologiques et la biodiversité.

Cette délibération du Conseil municipal, portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme, a précisé les modalités de la concertation qui ont pour objet de garantir :

- La mise à disposition du public des éléments d'étude au fur et à mesure de leur avancement (site internet et en Mairie),
- Possibilité de faire parvenir des observations par courrier ou directement sur le site internet de la Ville,
- La mise à disposition d'un registre spécifique à compter de l'affichage de la délibération et jusqu'à l'arrêt du projet,
- L'organisation d'au moins deux réunions publiques et informations sur le site internet de la ville ainsi que dans le bulletin municipal sur l'avancement du projet dans un feuillet « spécial PLU »

La mise en œuvre de la concertation

La concertation avec les Arcisiens a été mise en œuvre tout au long de l'étude à travers un dispositif transversal de communication et d'information

- Des articles dont un dossier spécial PLU publié dans le Magazine d'octobre 2020,
- Une rubrique dédiée sur le site internet de la Ville,
- Une information par affichage en ville,
- Des relais d'information sur les réseaux sociaux de la commune,
- 2 temps forts d'échanges à l'occasion de 2 réunions publiques : 29 septembre 2020 et le 16 décembre 2020

Au moment de l'enquête publique, qui devrait se dérouler au printemps 2021, les Arcisiens pourront également formuler des observations et propositions dans un registre accessible aux horaires d'ouverture de la mairie, afin de faire part de leurs observations au fur et à mesure de l'avancement de la démarche. Des réunions publiques d'information se sont tenues tout au long de la procédure pour permettre le débat entre la commune, les associations locales et les autres personnes concernées

- **Une première réunion publique** le 29 septembre 2020, avec environ 300 participants, dont environ 30 participants physiquement présents en raison de la crise sanitaire, obligeant une limitation de la jauge d'accueil. Cette première réunion publique a été l'occasion d'échanger sur la procédure, le diagnostic et le projet de PADD.
- **Une seconde réunion publique** le 16 décembre 2020 avec environ 200 personnes et 20 personnes en présentiel, ouverte au débat sur les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) ainsi que le volet réglementaire (zonage et règlement), et permettant d'échanger sur les enjeux identifiés.

Ces deux réunions publiques ont été retransmises en direct sur « Facebook live » permettant des questions et interactions à distance.

La concertation a permis aux Arcisiens de s'exprimer sous différentes formes.

Il a été répondu à toutes les questions ou demandes d'explications.

Toutes les remarques ou propositions ont été étudiées par la commission PLU. À chaque fois que cela a été possible elles ont été prises en compte dans le projet de PLU dans la mesure où elles ne remettaient pas en cause l'esprit et l'économie générale du projet. Les réponses qui ont été apportées figurent ci-après.

Le présent bilan est exposé devant le Conseil municipal qui délibérera préalablement à l'arrêt du PLU.

Observations et réponses formulées

Thème 1 : le logement, l'habitat

Thème 2 : le cadre de vie, les équipements, la protection du patrimoine bâti et paysager, les risques

Thème 3 : les déplacements et les circulations douces

Contributions des arcisiens	Prise en compte dans le PLU
<i>Thème 1 : le logement, l'habitat, l'aménagement et l'urbanisme</i>	
<p>BILAN GÉNÉRAL</p> <p>La ville manque d'un centre-ville : place du marché pourrait servir à accueillir des cafés, restaurants, du logement. Axe Henri Barbusse, terrains vacants ? quid ? Pouvez-vous nous préciser le projet retenu pour le centre-ville, faisant l'objet de l'OAP ?</p> <p>Où sera située la future halle de marché et dans quel calendrier est prévue sa réalisation ? Le bâti de l'ancienne école des filles est-il protégé au titre du patrimoine ?</p> <p>Comment, en réduisant les hauteurs des constructions, répondre à la demande de croissance démographique ?</p>	<p>La Ville se caractérise historiquement par plusieurs centralités : Jaurès, carrefour du Puits, l'Eglise. Il est compliqué de créer un centre-ville et de faire venir des commerces. Il y a également une concurrence forte du centre commercial Leclerc. Néanmoins, un projet vise à réorganiser les équipements dans le secteur de la Mairie, conforté par des projets de logements.</p> <p>Il n'est pas question de reprendre la ZAC Centre-ville. Il est prévu d'adapter l'offre en équipements pour répondre à la demande. La caserne de Pompiers aura son extension, projet porté par le SDIS et le CD78. Un emplacement réservé est indiqué pour éviter toute velléité de promoteurs. En face de la mairie, une étude d'architecte est en cours. La halle de marché, vétuste, sera déconstruite pour laisser place à des logements. L'organisation des équipements publics sera réétudiée afin de permettre le rassemblement de tous les équipements publics scolaires du même côté de la rue Alexandre Turpault.</p> <p>De même, dans le secteur de l'Eglise, l'implantation de la nouvelle halle du marché permettra de renforcer la centralité historique, dans une position centrale pour la commune. Les bâtiments existants à l'arrière de l'église devront être libérés à l'été 2021, la halle de marché sera créée par la suite. Il faut prévoir environ un an de travaux, donc une mise en service prévisible d'ici mi-2022. Le marché et la présence de l'Eglise et ses paroissiens nécessitera la création d'un parking adapté à ces équipements. Si le pavillon présente un véritable intérêt, il sera préservé. Ainsi, le PLU a identifié un nombre important de bâtiments à protéger.</p> <p>Le règlement du PLU encadre ces différents projets.</p> <p>La Ville souhaite maîtriser les hauteurs afin d'éviter une densification trop importante du territoire, d'autant plus avec la réalisation de la ZAC qui a permis la construction de centaines de logements dans un temps court, entraînant une croissance démographique forte. La commune étant attractive, des remembrements de parcelles ont lieu parallèlement dans le privé, souvent par des promoteurs. Le PLU permet d'encadrer et maîtriser ces évolutions par une baisse de la constructibilité en hauteur, favorisant un urbanisme de projet de qualité, tout en protégeant les paysages, et l'environnement par une part de pleine terre augmentée.</p>

Observations et réponses formulées

Contributions des arcisiens	Prise en compte dans le PLU
<i>Thème 2 : le cadre de vie, les équipements, la protection du patrimoine bâti et paysager, les risques</i>	
BILAN GÉNÉRAL	
<p>Pourquoi accueillir et installer une nouvelle école à Bois d'Arcy ?</p>	<p>La réponse aux besoins en équipements des habitants, actuels et futurs, est un axe du PADD. Cela est favorable pour répondre aux demandes des arcisiens. Un nouvel établissement scolaire pourrait donc voir le jour. Le règlement permet l'implantation de tels équipements en toutes zones. Néanmoins le secteur d'équipements, à proximité du COSEC est privilégié pour accueillir un tel projet.</p>
<p>Le collège est-il saturé ?</p>	<p>Il est observé et envisagé un pic de fréquentation entre 2020-2022. Le temps d'agrandir le collège, les études montrent que les effectifs baisseront. Le collège a fait l'objet d'un réaménagement du parvis, réaménagement des salles pour les mettre aux normes informatiques et électriques. Investissement également pour l'agrandissement d'un préau. Demi-pension en cours d'étude.</p>
<p>Les équipements sont aujourd'hui très centralisés, leur localisation ne serait-elle pas mieux ailleurs ?</p>	<p>Construire un gymnase dans chaque quartier n'est pas l'objectif. Le PLU prévoit cependant une zone d'équipements avec un règlement adapté, et la possibilité de réaliser des équipements publics en toutes zones urbaines, si les besoins s'en font sentir, à la fois pour des équipements d'infrastructures (par exemple petit transformateur électrique de quartier), ou pour des équipements publics.</p>
<p>Le problème des argiles est inquiétant. Il y a souvent des mouvements de sols.</p>	<p>Plusieurs sinistres (fissures..) ont été observés, mais le Préfet a refusé l'inscription de catastrophe naturelle. La commune souhaite faire partie d'une association dont le but est de sensibiliser et lutter contre ces problématiques. Parallèlement, le PLU prend en compte ce risque naturel de manière plus forte qu'auparavant. Il est inscrit dans les dispositions générales du règlement que les secteurs soumis à ces risques doivent faire l'objet d'études géotechniques obligatoires en cas de nouveau projet afin que les structures architecturales mises en œuvre résistent à ces phénomènes.</p>
<p>Comment faire pour favoriser la biodiversité et éviter les essences végétales invasives (Renouée du japon) ?</p>	<p>Une liste des essences préconisées est annexée dans le PLU. Néanmoins, il s'agit de recommandations. La plantation d'arbres est libre en France, elle doit respecter le Code civil en matière d'implantation par rapport aux limites séparatives.</p>

Observations et réponses formulées

Contributions des arcisiens	Prise en compte dans le PLU
<i>Thème 2 : le cadre de vie, les équipements, la protection du patrimoine bâti et paysager, les risques</i>	
BILAN GÉNÉRAL	
<p>Comment avez-vous procédé pour déterminer les arbres à protéger ?</p>	<p>Ce travail a été effectué en partenariat avec le CAUE et le service des espaces verts de la ville en raison de leur aspect patrimonial et paysager et de leur état sanitaire. Environ 30 à 40 arbres sont protégés. Des alignements d'arbres sont aussi repérés et protégés. Il est rappelé que la ville envisage la création de plusieurs milliers d'arbres dans les années à venir.</p>
<p>Les constructions en meulière des avenues Jean Jaurès et Paul Vaillant-Couturier sont-elles protégées ?</p>	<p>Le plan de zonage repère les constructions remarquables au titre du patrimoine. Le règlement du PLU interdit leur démolition et prévoit des dispositifs évitant leur dénaturation. Il est de l'intérêt général de la commune de les préserver.</p>
<p>Qu'est-il prévu à l'angle de l'avenue Paul Vaillant-Couturier, rue Hoche et rue Robespierre ?</p>	<p>L'idée est de pouvoir accueillir le poste de Police Municipale dans ce secteur. Aujourd'hui, un espace vert protégé au titre du PLU assure la préservation de l'espace vert existant à l'angle de l'avenue Paul Vaillant-Couturier et de la rue Robespierre. Un emplacement réservé pour la création d'un équipement public permettant d'assurer la gestion de l'eau sera créé à l'angle des rues Hoche et Robespierre.</p>
<p>Pouvez-vous préciser la différence entre espace vert et espace vert de pleine terre ?</p>	<p>La pleine terre signifie qu'il ne peut pas y avoir d'ouvrage enterré. La pleine terre assure une vraie régulation des eaux de pluie. Une dalle béton recouverte de gazon sera un espace vert, mais pas un espace vert de pleine terre. Il s'agit d'éléments déclaratifs. Les pétitionnaires n'ont pas intérêt à tricher, surtout s'ils souhaitent obtenir la conformité de leur autorisation d'urbanisme qui sera vérifiée. Le lexique du PLU encadre précisément ces deux définitions. Il s'agit d'une vraie plus-value dans le cadre de cette révision de PLU, en faveur de l'environnement.</p>

Observations et réponses formulées

Contributions des arcisiens	Prise en compte dans le PLU
<i>Thème 2 : le cadre de vie, les équipements, la protection du patrimoine bâti et paysager, les risques</i>	
<p>BILAN GÉNÉRAL</p> <p>Quand vont démarrer les travaux du projet d'équipements de loisir et sportif ?</p> <p>Le déplacement de l'antenne et du château d'eau est-il prévu ?</p> <p>La Poste pourrait-elle être rénovée pour être plus accessible et plus accueillante ?</p> <p>Qu'est-il prévu pour l'entretien des abords de l'A12 ?</p>	<p>Une autorisation environnementale unique est en cours. Des travaux devraient démarrer vers fin 2021. Une étude du Grand Paris Aménagement permettra de recréer les 5 600 m² de zones humides supprimées pour la réalisation du projet. Des compensations sont prévues sur le site, dans la partie Ouest. Cela permettra parallèlement de supprimer des remblais anciens. Le PLU encadre très précisément ce secteur d'évolution par une OAP et un secteur spécifique NI (naturel de loisir) sur le plan de zonage, avec un règlement associé permettant par exemple la construction d'un maximum de 1000 m² d'emprise au sol totale dans cette zone. De même les hauteurs sont très encadrées.</p> <p>Un autre site a été trouvé, en lien avec la SEMOP et la SEVESQ, permettant la suppression du château d'eau et ainsi libérer l'espace. On engage la démolition du château d'eau dès que possible, dès que les opérateurs auront répondu à la demande de déplacement de leurs antennes. Elles pourront alors prendre place à proximité du stade d'entraînement Jean Moulin. La proximité avec le centre pénitentiaire impose de prendre des mesures de précaution spécifiques afin que les antennes soient compatibles avec le système de brouillage et de sécurité de la prison. Cette zone classée UG au plan de zonage dispose d'un règlement favorable au bâti à dominante résidentielle pour garantir une qualité et une harmonie des constructions.</p> <p>La municipalité partage le constat et reste vigilante sur les éventuelles opportunités. Le bâtiment appartient à la ville. La direction de l'immobilier de la Poste n'est pas prête à déboursier le moindre centime pour améliorer le bâtiment. Un déplacement pourrait être envisagé mais il faudrait trouver un emplacement et surtout les financements. Le dispositif réglementaire du PLU permettrait son implantation dans n'importe quel autre secteur urbain du territoire.</p> <p>Une zone humide est localisée sur la commune de Montigny. Il s'agit d'un secteur aujourd'hui particulièrement déqualifié où la végétation a repris le dessus. La commune a fait la demande pour que le bassin de la DIRIF soit curé suite aux inondations de 2016. Une réunion a permis de réunir autour de la table le Préfet et tous les acteurs afin de les responsabiliser, mais aucune action concrète sur le terrain n'a été menée pour le moment. Une étude a été rendue à VGP sur ce sujet. Cette zone est évidemment classée en N inconstructible au PLU.</p>

Observations et réponses formulées

Contributions des arcisiens	Prise en compte dans le PLU
<i>Thème 3 : les déplacements et les circulations douces</i>	
<p>BILAN GÉNÉRAL</p> <p>Le carrefour entre l'avenue Paul Vaillant Couturier et la rue Alexandre Turpault concentre un flux très important, notamment de transit. Quel projet est prévu pour limiter le transport de transit ? Quelle amélioration de l'accès vers Saint Quentin-en-Yvelines ?</p> <p>Question des problèmes de stationnement sur certains quartiers de la commune. Demande que le parking de la Tremblaye soit payant et gratuit en cas de spectacles.</p> <p>Quelles sont les priorités de développement des liaisons vélos ?</p> <p>Comment créer une liaison avec la base de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines ?</p> <p>Est-il prévu de réduire des voies afin de créer des axes vélo pour assurer la sécurisation des rues ?</p> <p>Quelle liaison est prévue entre le secteur de la Tremblaye et la forêt ?</p>	<p>Une étude est en cours à l'échelle intercommunale pour aboutir à des éléments qui permettraient de résoudre les problématiques. Les axes traversants doivent être pensés en partenariat avec les autres communes. Le PLU encadre sur la commune, la constructibilité pour éviter une trop forte densification dans ce secteur. Ainsi, les hauteurs et les emprises au sol des constructions sont réglementées pour ne pas accroître cette pression sur les axes routiers.</p> <p>Une étude est en cours, elle sera rendue en février 2021 pour répondre également à cette question. Les normes du PLU imposent la création, sur l'emprise de chaque opération immobilière, de 2 places/logement pour les plus de 2 pièces et d'1 place par logement pour les moins de 2 pièces ; 1 place/logement social maximum (réglementé au niveau national). Au-delà du PLU, la gestion de l'espace public pourrait conduire à envisager la mise en œuvre d'une politique de stationnement plus dynamique.</p> <p>Les priorités sont portées sur les secteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Henri Barbusse → Montigny (principaux aménagements), - Bois d'Arcy --> Saint-Cyr (raison de sécurité pour les plus jeunes), - Un projet est envisagé pour rejoindre Plaisir (pôle d'emploi). <p>La liaison existante sera poursuivie → une demande a été formulée, envoyée et étudiée par l'Agglomération.</p> <p>La mise en sens unique a pour conséquence de rejeter la circulation sur les voies adjacentes. L'étude de circulation en cours devrait permettre de clarifier les possibilités d'évolution des espaces publics pour l'accueil de l'ensemble des mobilités en toute sécurité.</p> <p>Un cheminement est presque existant. Il sera examiné s'il est possible de le mettre en valeur. Par ailleurs, une étude circulation livrera ses conclusions en février ce qui permettra de prioriser les investissements dans ce domaine.</p> <p>Sans attendre les conclusions de cette étude, une OAP a été réalisée dans le projet de PLU révisé permettant d'assurer une cohérence d'ensemble de tous les projets de liaisons douces existantes et en projet sur le territoire.</p>

Observations et réponses formulées

Contributions des arcisiens	Prise en compte dans le PLU
<i>Thème 3 : les déplacements et les circulations douces</i>	
<p>BILAN GÉNÉRAL</p> <p>Le secteur de développement de loisirs et sportif présente une voie d'accès qui semble prolonger la rue Pierre Brasseur (aujourd'hui une impasse). Inquiétude des riverains pour la sécurité face à l'augmentation du trafic prévisible et les nuisances induites.</p>	<p>La rue Pierre Brasseur est aujourd'hui aménagée et sécurisée, intégrant une liaison douce centrale. Le projet d'espace sportifs et de loisirs prévoit, pour des raisons de sécurité deux accès : un accès principal par la rue Pierre Fresnay, dimensionnée pour accueillir les flux automobiles et bus et un accès secondaire, par la rue Pierre Brasseur.</p> <p>L'OAP sur le secteur affiche effectivement les principes de deux voies d'accès.</p> <p>Le trafic routier sera très limité rue Pierre Brasseur (quelques véhicules par jour), et permettra uniquement la sortie secondaire (et de secours) de l'espace de loisirs. Aucun trafic de transit ne sera possible par cette voie. L'impact sur le cadre de vie des arcisiens habitant rue Pierre Brasseur sera donc insignifiant.</p>



Conclusion

Les Arcisiens et personnes associées à la révision du PLU ont contribué à la réalisation du document via les différentes instances de concertation. Ils ont été tenus informés des évolutions des études par le biais du site internet, des réseaux sociaux et de l'information diffusée dans la presse locale et le magazine communal. Par ailleurs, des demandes particulières ont été exprimées par des habitants et ont pu, pour la plupart, être intégrées lorsqu'elles suivaient des principes d'intérêt général et qu'elles étaient conformes aux orientations du PADD.

La concertation s'est faite au plus près des besoins identifiés pour la bonne mise en œuvre de la révision du PLU. Ainsi, elle a permis d'informer les Arcisiens par l'intermédiaire des réunions publiques, ainsi que via le site internet et le magazine municipal, et d'enrichir le PLU par une concertation ciblée. La concertation a permis d'aborder de nombreux sujets et de recueillir les avis des habitants au plus proche de leurs préoccupations.

La concertation s'est révélée efficace, les différents temps ayant permis de construire un PLU partagé, avec la volonté forte de faire primer l'intérêt général sur les intérêts particuliers. Cette concertation a ainsi constitué une démarche positive, permettant de sensibiliser les Arcisiens au devenir de la commune, et de recueillir leurs préoccupations.

À toute cette concertation, s'ajoute la concertation obligatoire avec les Services de l'État. Le PLU est en effet élaboré en association avec les Services de l'État et les autres personnes publiques associées. Ce sont près de 20 organismes qui ont été associés.

La volonté d'associer les Arcisiens et les personnes ressources à la révision du Plan Local d'Urbanisme s'est traduite dans les faits. Les différentes personnes ayant pris part à la concertation, ont pu participer à l'élaboration du nouveau PLU, apportant leur contribution au diagnostic, au projet d'aménagement et de développement durables (PADD), aux orientations d'aménagement et de programmation (OAP) ainsi qu'à la traduction réglementaire.

Les réunions publiques ont réuni des Arcisiens intéressés, ce qui a permis de partager les différents éléments de la révision du PLU avec les habitants. Malgré le contexte sanitaire particulièrement difficile et changeant, la Ville a su adapter les réunions publiques, en couplant le présentiel et le dématérialisé, tout en conservant une possibilité de réaction en direct pour garder la même dynamique. Le bilan de la concertation apparaît ainsi positif, la concertation a permis de conforter le projet de révision du PLU élaboré par l'équipe municipale, de le compléter et de l'enrichir sur un certain nombre de points. Une part des observations ou des demandes n'ont en revanche pas pu être prises en compte, en particulier lorsqu'elles ne répondaient pas à des objectifs d'intérêt général, et/ou si elles n'étaient pas liées au travail de révision du PLU.

Il convient donc de dresser un bilan favorable de la concertation qui a permis de mener à bien la révision du PLU.

Invitation aux réunions publiques



Ville de Bois d'Arcy
@BoisdArcy78

Accueil

Publications

Évènements

Bois d'Arcy Web Tv

Photos

Vidéos

Avis

À propos

Communauté

Créer une Page

J'aime Partager Suggérer des modifications ...

Ville de Bois d'Arcy
28 septembre 2020 · 🌐

>> Réunion publique : participez au Facebook live ! 🏠
La réunion publique autour de l'Urbanisme aura lieu le mardi 29 septembre 2020 à 19h30.
Les principales orientations du projet d'aménagement seront présentées à cette occasion. Votre avis nous intéresse, posez toutes vos questions !
✅ Elle sera retransmise EN DIRECT SUR LA PAGE FACEBOOK DE LA VILLE.
Suite aux dernières mesures gouvernementales :... Afficher la suite



Bois d'Arcy

Réunion Publique

CONCERTER - DIALOGUER - ÉCHANGER

Votre avis nous intéresse !

MARDI 29 SEPTEMBRE 2020
à 19h30

- Théâtre de la Grange / Domaine de la Tremblaye -

Suite aux dernières mesures sanitaires :
> Réunion publique sur inscription en ligne uniquement
(1 personne par foyer - 30 personnes maximum dans la salle)

 **LIVE** Elle sera retransmise **EN DIRECT**
SUR LA PAGE FACEBOOK DE LA VILLE @BoisdArcy78.

Urbanisme

Cadre de vie

Evènement Facebook (performance des publications)

Informations sur la publication

Vidéo Publication Partages Voir les indicateurs pour toutes les vidéos


Ville de Bois d'Arcy était en direct.
 Publié par Bois d'Arcy [?] · 29 septembre 2020 ·

>> Réunion publique sur la révision du Plan local d'urbanisme
Mardi 29 septembre 2020.



Réunion publique sur la révision du PLU
02:27:06
RÉUNION PUBLIQUE - RÉVISION DU PLU - 29 SEPTEMBRE 2020

 **Plus de J'aime, de commentaires et de partages**
 En boostant cette publication, vous la montrerez à plus de monde.

3 054 Personnes touchées 854 Interactions [Booster la publication](#)

 23 27 commentaires 1 partage

 J'aime  Commenter  Partager

Performances de votre publication

3 054 Personnes touchées

0 Vues de vidéos de 3 secondes

62 Réactions, commentaires et partages

22	21	1
 J'aime	Sur la publication	Sur les partages
5	5	0
 J'adore	Sur la publication	Sur les partages
2	2	0
 Wouah	Sur la publication	Sur les partages
1	1	0
 Triste	Sur la publication	Sur les partages
2	2	0
 Grrr	Sur la publication	Sur les partages
29	27	2
Commentaires	Sur la publication	Sur les partages
1	1	0
Partages	Sur la publication	Sur les partages

792 Clics sur la publication

175	29	588
Clics pour lire	Clics sur un lien	Autres clics

COMMENTAIRES NÉGATIFS

2	9
Masquer la publication	Masquer toutes les publications
0	0
Signaler comme indésirable	Je n'aime plus la Page

Les statistiques rapportées peuvent présenter un décalage par rapport à ce qui est affiché sur les publications

Les statistiques sont enregistrées sur l'heure du Pacifique et ne reflètent donc pas nécessairement les données les plus récentes.

[Créer une publication vidéo](#) [Modifier la publication](#) [Booster la publication](#)

Evènement Facebook

Bois d'Arcy
Ville de Bois d'Arcy
@BoisdArcy78

- Accueil
- Publications
- Évènements
- Bois d'Arcy Web Tv
- Photos
- Vidéos
- Avis
- À propos
- Communauté

[Créer une Page](#)

Ville de Bois d'Arcy était en direct.
16 décembre 2020, 09:00 · 🌐

>> En direct : Réunion publique autour du Plan Local d'Urbanisme.

**Réunion publique
Plan local d'urbanisme
En direct dans
quelques instants**

1,2 K vues

J'aime Commenter Partager

Évènement Facebook



Ville de Bois d'Arcy
@BoisdArcy78

Accueil

Publications

Évènements

Bois d'Arcy Web Tv

Photos

Vidéos

Avis

À propos

Communauté

Créer une Page

J'aime Partager Suggérer des modifications ...

 **Ville de Bois d'Arcy**
14 décembre 2020, 07:33 · 🌐

>> Réunion publique PLU : changement d'horaire 🕒
Pour respecter le couvre-feu applicable dès demain, mardi 15 décembre 2020, la Ville a avancé l'horaire de la réunion publique à 17h30, sur le futur règlement du Plan Local d'Urbanisme et les Orientations d'Aménagements et de Programmations.
📺 Elle sera retransmise en direct ici dès 17h30, sur la page Facebook de la Ville.
🗨️ Posez vos questions en commentaires lors de la diffusion, pour obtenir les réponses en direct.



MER., 16 DEC. 2020

Réunion publique | Plan Local d'Urbanisme

Évènement en ligne

35 personnes intéressées

Evènement Facebook (performance des publications)

Informations sur la publication

Vidéo **Publication** Partages Voir les indicateurs pour toutes les vidéos

Ville de Bois d'Arcy était en direct.
Publié par Bois d'Arcy [?] · 16 décembre 2020 ·

>> En direct : Réunion publique autour du Plan Local d'Urbanisme.



reunion bois d arcy
01:08:58

Plus de J'aime, de commentaires et de partages
En boostant cette publication, vous la montrerez à plus de monde.

1 828	576	Booster la publication
Personnes touchées	Interactions	

11 J'aime 13 commentaires 1 partage

J'aime Commenter Partager

Performances de votre publication

1 828 Personnes touchées

1 290 Vues de vidéos de 3 secondes

31 Réactions, commentaires et partages

14	14	0
J'aime	Sur la publication	Sur les partages
1	1	0
Triste	Sur la publication	Sur les partages
15	14	1
Commentaires	Sur la publication	Sur les partages
1	1	0
Partages	Sur la publication	Sur les partages

545 Clics sur la publication

155	22	368
Clics pour lire	Clics sur un lien	Autres clics

COMMENTAIRES NÉGATIFS

1	3
Masquer la publication	Masquer toutes les publications
0	0
Signaler comme indésirable	Je n'aime plus la Page

Les statistiques rapportées peuvent présenter un décalage par rapport à ce qui est affiché sur les publications

Les statistiques sont enregistrées sur l'heure du Pacifique et ne reflètent donc pas nécessairement les données les plus récentes.

Créer une publication vidéo Modifier la publication **Booster la publication**

Éléments à disposition sur le site internet de la Ville (extraits)

Chiffres, éléments clés de diagnostic

L'environnement



Forêt de Bois d'Arcy

420 ha, 1/3 du territoire communal



Rigole des Clays

Partie Est aménagée, partie centrale busée, partie ouest plus sauvage.

3 ZNIEFF répertoriées :

- « Bois de Gaze » (type 1)
- « Bassin Ouest de la Croix Bonnet » (type 1)
- « Forêt de Bois d'Arcy » (type 2)



Bois Cassé

6 ha, à l'est de la commune

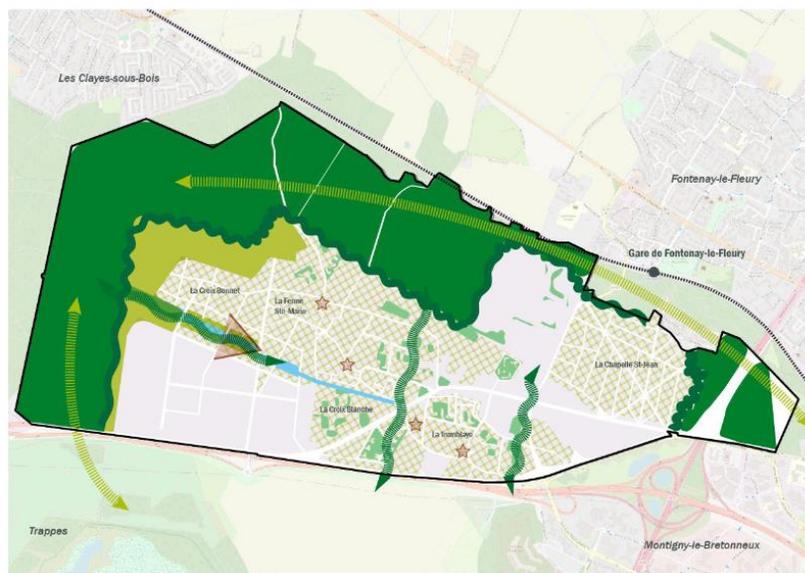
54 espèces sont recensées (champignons, végétaux, amphibiens, oiseaux, insectes...)

Des **lisières d'espaces boisés** à protéger

Mettre en valeur les patrimoines paysager, culturel et historique



Donner à voir les paysages spécifiques de la ville



Protéger les paysages créés autour de l'axe de la rigole des Clays révélant la présence de l'eau dans la ville



Éléments à disposition sur le site internet de la Ville (extraits)

Du PADD au dispositif réglementaire

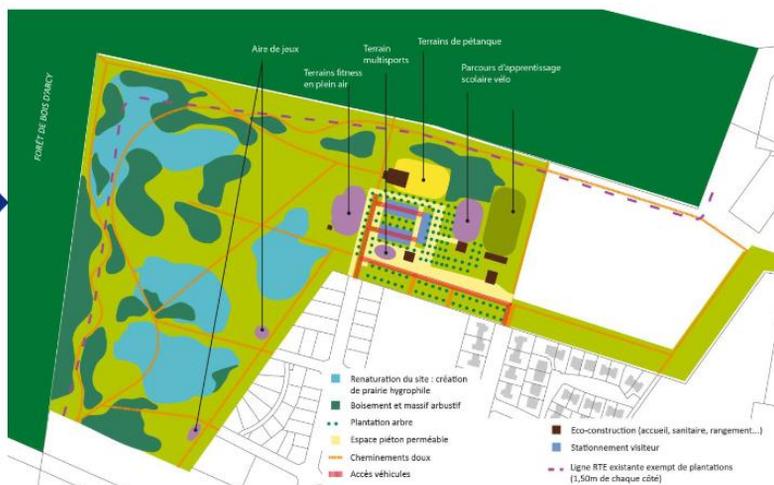
Le PADD → Le dispositif réglementaire

 Protéger les espaces naturels de transition tout en permettant des aménagements légers

 Réaliser en continuité de la ZAC de Croix Bonnet, des espaces sportifs et de loisirs de plein air



Une OAP spécifique sur le site de projet de l'espace vert sportif et de loisirs

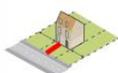


Du PADD au dispositif réglementaire

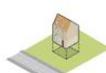
Le PADD → Le dispositif réglementaire

 Anticiper la dégradation des bâtiments et répondre aux besoins des habitants des grandes résidences

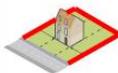
 Renforcer les polarités commerciales : modernisation du Lidl et nouveau marché couvert



ARTICLE 6
Alignement ou retrait de minimum **1 mètre**

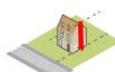


ARTICLE 9
40 % d'emprise au sol



ARTICLE 7

- Au moins une des deux limites séparatives.
- En retrait de la limite de fonds de parcelle.
- En cas de retrait :
 - **L=H avec 6 m** minimum en cas de vues
 - **L=H/2 avec 3 m** minimum sans vues



ARTICLE 10
15 mètres au faitage et **12 mètres** à l'acrotère



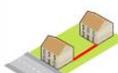
Baisse des hauteurs



ARTICLE 13
30% de l'unité foncière en espace vert perméable dont **20% minimum** en espace vert de pleine terre



Augmentation de 5%



ARTICLE 8
8 mètres en cas de vues
4 mètres sans vues

Site internet de la ville –

fr/Urbanisme_PLU-2016.aspx

[Accueil](#)
[Nous écrire](#)
[Facebook](#)
[Twitter](#)
[Youtube](#)
[Augmenter](#)
[Diminuer](#)
[Recherche](#)

La Ville
La Mairie
Cadre de Vie
Famille / Éducation
Culture / Sport / Loisirs
Solidarité / Santé
Économie / Emploi
Sécurité

LE SITE OFFICIEL DE LA VILLE DE BOIS D'ARCY

Projets phares jusqu'à 2026

Grands projets jusqu'à 2019

Infos Travaux / Circulation

Urbanisme

- ▶ Plan Local d'Urbanisme
- ▶ Mises en vente

Environnement

Numérique

Transports

Collecte des déchets

Numéros et liens utiles

Réunion publique

Traduction des orientations du PADD dans le dispositif réglementaire - 16 décembre 2020
 4452 ko - Dernières modifications : 23/12/2020

Cadre de Vie / Urbanisme

Plan Local d'Urbanisme : projetons-nous en 2030 !

La ville s'engage à nouveau dans la révision de son Plan Local d'urbanisme (PLU). L'objectif de la municipalité est de renforcer la préservation du cadre de vie des Arcisiens notamment en maîtrisant la densification de notre territoire communal.

L'enjeu de cette nouvelle révision du Plan Local d'Urbanisme est de fixer les orientations et les préconisations, nécessaires pour répondre aux objectifs de développement de Bois d'Arcy. Différents critères ont été pris en compte pour sa conception : environnement, aménagement urbain, mobilité, habitat, cadre de vie...

Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document de planification au niveau communal, qui permet d'établir un projet global d'urbanisme et d'aménagement. Il permet à la Ville de fixer les règles d'urbanisme applicables qui doivent être prises en compte lors de toute construction ou agrandissement. C'est aussi dans le PLU que la municipalité définit son projet d'aménagement du territoire à l'horizon des 10 prochaines années. Comme pour tous les projets menés à Bois d'Arcy, cette procédure a été réalisée en concertation avec les habitants et les acteurs locaux.

Le PLU est composé de 6 parties :

- Un rapport de présentation qui expose le diagnostic et analyse l'état initial de l'environnement,
- Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui constitue le cadre de référence pour l'ensemble des aménagements,
- Un règlement qui fixe les règles applicables à l'intérieur de zones,
- Des Orientations d'Aménagement et de Programmation qui présentent les projets sur certains secteurs ou certaines thématiques,
- Des documents graphiques qui délimitent des zones en cohérence avec les orientations du PADD (zones urbaines, à urbaniser, agricoles, naturelles et forestières),
- Des annexes avec les informations sur les servitudes d'utilité publique, les réseaux d'eau et d'assainissement...

Pourquoi le réviser ?

Le PLU actuel a été approuvé le 27 septembre 2016 et a fait l'objet d'une modification simplifiée approuvée le 13 octobre 2018. Ce document doit à nouveau être modifié pour se conformer aux dernières lois en vigueur et être en phase avec le projet politique de l'équipe municipale.

Diminuer les hauteurs des constructions, préserver les espaces verts et le cadre de vie des Arcisiens s'avère primordial pour la municipalité, tout en se conformant aux règles fixées par l'État, notamment en terme de densification en zone urbaine pour répondre à la demande de logements toujours plus forte.

La stratégie d'aménagement et de développement durables de la Ville comprend plusieurs objectifs :

- Préserver la qualité des espaces naturels,
- Assurer un développement urbain maîtrisé et équilibré,
- Développer la diversité économique et l'emploi permanent.

Ce futur PLU devra également être compatible avec le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France. Face à un risque de densification anarchique, la ville a souhaité réviser son PLU pour maîtriser son avenir.

19

Site internet de la ville –

r/Urbanisme_PLU-2016.aspx



compatible avec le Schéma Directeur de la Région Île-de-France. Face à un risque de densification anarchique, la ville a souhaité réviser son PLU pour maîtriser son avenir.

La concertation continue

Plusieurs temps de concertation sont prévus tout au long de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Tout au long de la révision, la concertation est ouverte ! La ville a, cette fois encore, souhaité associer pleinement les habitants. Le but est de parvenir à échanger des idées, à chercher des solutions et à parvenir à des propositions partagées par les élus et les habitants. Pour permettre des échanges constructifs lors des moments de rencontre et de débat avec la population, il est important que les Arcisiens puissent être informés et concertés. Pour que les habitants puissent accéder aisément aux informations, la ville s'est engagée à les informer par :

- Des articles et dossiers publiés dans le Magazine,
- Une rubrique dédiée sur le site internet de la Ville
- De l'organisation d'une deuxième réunion publique portant sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation et le dispositif réglementaire
- Une information par affichage en ville et distribution de flyers dans toutes les boîtes aux lettres de la ville sur les réunions publiques à venir
- Des relais d'informations sur les réseaux sociaux de la commune

Au moment de l'enquête publique, qui devrait se dérouler en avril 2021, les Arcisiens pourront également formuler des observations et propositions dans un registre de concertation accessible aux horaires d'ouverture de la mairie, afin de faire part de leurs observations au fur et à mesure de l'avancement de la démarche. Des réunions publiques d'information se tiennent tout au long de la procédure pour permettre le débat entre la commune, les associations locales et les autres personnes concernées, comme celle ayant eu lieu le mardi 29 septembre, qui a été diffusée en direct sur la page Facebook de la ville et qui est disponible en replay.



Philippe Giudicelli Maire-Adjoint en charge de l'Urbanisme, du Patrimoine

« En lançant cette nouvelle révision de son Plan Local d'Urbanisme, la municipalité entend mieux préserver le patrimoine de notre commune, renforcer son identité et maîtriser son avenir.

Les évolutions législatives et réglementaires récentes, contraignent toujours plus la ville. C'est dans ce contexte que nous souhaitons nous conformer à la réglementation notamment en terme de logement, mais il est indispensable d'encadrer strictement cette densification urbaine imposée par l'Etat.

Afin de définir ce que nous souhaitons pour la ville, tous les Arcisiens sont invités à participer à la concertation actuellement en cours.

Notre plan local d'urbanisme est un document prospectif qui tient compte des évolutions de notre territoire sur les 10 années à venir. Il est en effet essentiel de poursuivre une politique d'accueil de nouveaux arrivants, d'exploiter le potentiel de notre zone d'activités de la Croix-Bonnet, tout en préservant notre cadre de vie et en garantissant une offre de services adaptée (commerces de proximité, équipements publics). »

Les chiffres clefs de Bois d'Arcy

548 ha de superficie
46 % du territoire urbanisé et 36 % d'espaces boisés
54 espaces animales et végétales
15 142 habitants recensés en 2020
2 axes routiers majeurs
9 écoles
7 structures petite-enfance
3 équipements sportifs



Réunion publique

6540 ko - Dernières modifications : 06/10/2020

Révision du PLU
Présentation des éléments du diagnostic et du PADD
29 septembre 2020.



Plan d'aménagement et de développement durable

(PADD)

2709 ko - Dernières modifications : 19/10/2020

Le plan local d'urbanisme s'adapte pour votre qualité de vie

Le cadre de vie est une priorité de l'équipe municipale depuis 4 ans. Le conseil municipal du 13 octobre 2018 a voté à la majorité la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de notre commune. La municipalité a souhaité apporter des adaptations au Plan Local d'Urbanisme (PLU) du 27 septembre 2016 pour renforcer la protection de votre cadre de vie et du patrimoine bâti et non bâti de Bois d'Arcy.



Le projet de modification simplifiée du PLU arrêté par le conseil municipal du 13 octobre 2018 doit avant son approbation être soumis au Personnes Publiques Associées qui disposeront d'un délai de 3 mois pour faire part de leurs observations. L'ensemble de ces avis seront joints au dossier d'enquête publique qui se déroulera pendant 1 mois à la fin de l'hiver sous la responsabilité d'un commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif. Le commissaire enquêteur disposera d'un mois pour faire part de ses conclusions.

Deux modifications majeures sont incluses dans cette modification simplifiée:

- La construction en cœur d'îlot et en fond de parcelle ne sera plus possible avec la suppression de la mention « accès à une voie privée » et la sauvegarde des espaces arborés sera améliorée, ainsi la densification urbaine sera fortement réduite.
- Un rajout d'éléments notables du patrimoine bâti identifié par le CAUE (Conseil en Architecture Urbaine et Environnement des Yvelines) et les 6 conseils de quartiers sera intégré. Une liste des arbres remarquables, inexistante au Plan Local d'Urbanisme de 2016, a été constituée.

Renseignements et informations auprès du service Urbanisme Hôtel de Ville,
2 avenue Paul Vaillant-Couturier
01 30 45 83 06

r/Urbanisme_PLU-2016.aspx



3 questions à...

A quoi sert le Plan Local d'Urbanisme ?

Les règles mentionnées dans le Plan Local d'Urbanisme s'imposent à tous les nouveaux projets sur le territoire de notre commune. Il s'agit du document stratégique établi par la municipalité qui répertorie tous les éléments nécessaires à la vision que nous avons de notre ville de demain.

Grâce aux changements que nous avons initiés depuis notre arrivée aux responsabilités, nous avons diminué de plus de la moitié le nombre de logements prévus avant 2014 et baissé les hauteurs de tous les futurs projets immobiliers.

Pourquoi engager cette procédure de modification simplifiée ?

L'objectif est double. Il s'agit d'abord de tourner le dos à la densification urbaine du passé en supprimant la possibilité de construire en coeur d'îlot et en fond de parcelle, mais aussi en augmentant la surface paysagère de chaque programme en limitant les divisions de terrains et en obligeant la réalisation à la parcelle de rétention d'eau. Le 2e objectif concerne l'intégration de nouveaux éléments paysagers notables, comme par exemple une liste d'arbres remarquables qui n'existait pas jusqu'à présent.

Comment résumeriez-vous votre projet communal ?

L'équipe municipale souhaite que la ville de Bois d'Arcy bénéficie d'un cadre de vie agréable et d'une architecture de qualité à dimension humaine.



Philippe Giudicelli Adjoint au maire en charge de l'Urbanisme et du Patrimoine

Réunion publique sur l'urbanisme

Résultats des votes

La grande réunion publique de concertation sur l'Urbanisme à Bois d'Arcy a eu lieu le jeudi 15 mars 2018.

Les principales orientations de développement et d'aménagement ont été présentées à cette occasion.

Retrouvez les résultats de cette concertation dans le document ci-dessous.

Renseignements au 01 30 07 18 56.

[Résultats des votes](#)

Dernières modifications : 21/03/2018



Urbanisme : ce qui a changé !

Pour une Ville, construire est une nécessité. Il en va de son attractivité économique, mais aussi de son potentiel associatif, culturel et scolaire. Bois d'Arcy n'échappe pas à la règle, mais plus à n'importe quel prix. S'il est impossible d'interdire des projets résidentiels sur des terrains privés, il incombe en revanche à la municipalité d'en régler les contours.

Dès 2014, la nouvelle équipe municipale a décidé de maîtriser l'urbanisme à Bois d'Arcy. L'époque où aménageurs et promoteurs pouvaient faire ce qu'ils voulaient est révolue. Plusieurs mesures ont été prises depuis 4 ans, pour préserver le cadre de vie des Arcisiens :

1. La suppression, de la ZAC coeur de ville : un projet dense, massif, sur des terrains publics, en inadéquation avec l'environnement arcisien.
2. La révision à la baisse de tous les anciens projets immobiliers lancés avant 2014. Comme pour Cogedim, à la place de Fujifilm, mais aussi pour tous les derniers programmes à la Croix-Bonnet. Au final, le nombre de logements prévus a été réduit de moitié.
3. La modification du Plan Local d'Urbanisme qui permet désormais d'interdire toute construction haute, d'augmenter la surface paysagère dans chaque programme immobilier et d'accroître les espaces verts en ville.
4. La signature d'un accord gagnant-gagnant avec les promoteurs, ce qui n'avait jamais été fait auparavant. Dorénavant si une entreprise souhaite investir à Bois d'Arcy, elle doit participer, en échange, à l'aménagement de la Ville (financement des équipements publics, voiries,...).
5. La mise en place d'une redevance d'occupation du domaine public qui oblige chaque entreprise intervenant sur le chantier à payer une taxe. Par ces mesures fortes et inédites, l'équipe municipale prépare le Bois d'Arcy de demain, entre développement harmonieux, attractivité économique et respect de l'environnement. Notre ville mérite, certes qu'on la valorise, mais surtout qu'on la défende avec autorité et qu'on la protège avec courage.

Les projets tels que ceux de Summer Time à la Croix-Bonnet ne sont désormais plus possibles

66 logements vont bientôt être construits, en application de l'ancien Plan Local d'Urbanisme, puisque le permis a été déposé en 2012. Cette opération immobilière ne répond désormais plus aux nouveaux critères imposés par l'équipe municipale avec des hauteurs de 5 étages, aucune rétention d'eau à la parcelle et pas de toiture végétalisée. Néanmoins, la municipalité souhaite la bienvenue à ces nouveaux Arcisiens qui vont s'installer à Bois d'Arcy et profiter d'un cadre de vie exceptionnel.



Aller encore plus loin dans la protection architecturale et la préservation de l'identité de Bois d'Arcy

En octobre, la Ville a engagé une procédure de modification simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme afin de compléter la liste des éléments paysagers remarquables et bâtiments à protéger. Pour y parvenir elle a fait appel aux conseillers de quartier qui ont indiqué selon eux quels étaient les éléments remarquables à conserver pour l'identité de notre ville. Cette liste sera communiquée lors du prochain conseil municipal en septembre prochain et consultable sur le site de la Ville.



Magazine municipal : octobre 2020 couverture du magazine municipal

Bois d'Arcy

OCTOBRE 2020 • N°59

le magazine



- ▶ Le cadre de vie : une priorité de l'équipe municipale
- ▶ Valoriser le patrimoine et l'environnement
- ▶ Une démarche de concertation avec les habitants



Sport • p. 18
Bois d'Arcy labellisé
Terre de Jeux 2024 !



Elections • p. 4
Philippe Benassaya élu Député
de la 11^e circonscription des Yvelines



Environnement • p. 11
Le jury du Label Villes et Villages
Fleuris à Bois d'Arcy

DOSSIER PLAN LOCAL D'URBANISME



Plan Local d'Urbanisme : projetons-nous en 2030 !

La ville s'engage à nouveau dans la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). L'objectif de la municipalité est de renforcer la préservation du cadre de vie des Arcisiens notamment en maîtrisant la densification de notre territoire communal.

L'enjeu de cette nouvelle modification du Plan Local d'Urbanisme est de fixer les orientations et les préconisations, nécessaires pour répondre aux objectifs de développement de Bois d'Arcy. Différents critères ont été pris en compte pour sa conception : environnement, aménagement urbain, mobilité, habitat, cadre de vie...

Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document de planification au niveau communal, qui permet d'établir un projet global d'urbanisme et d'aménagement. Il permet à la Ville de fixer les règles d'urbanisme applicables qui doivent être prises en compte lors de toute construction ou agrandissement. C'est aussi dans le PLU que la municipalité définit son projet d'aménagement du territoire à l'horizon des 10 prochaines années. Comme pour tous les projets menés à Bois d'Arcy, cette procédure a été réalisée en concertation avec les habitants et les acteurs locaux.

Le PLU est composé de 6 parties :

- Un rapport de présentation qui expose le diagnostic et analyse l'état initial de l'environnement,
- Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui constitue le cadre de référence pour l'ensemble des aménagements,
- Un règlement qui fixe les règles applicables à l'intérieur de zones,
- Des Orientations d'Aménagement et de Programmation qui précisent les projets sur certains secteurs ou certaines thématiques,
- Des documents graphiques qui délimitent des zones en cohérence avec les orientations du PADD (zones urbaines, zones agricoles, naturelles et forestières),
- Des annexes avec les informations sur les servitudes d'utilité publique, les réseaux d'eau et d'assainissement...

Pourquoi le modifier ?

Le PLU actuel a été approuvé le 27 septembre 2016 et a fait l'objet d'une modification simplifiée approuvée le 13 octobre 2018. Ce document doit à nouveau être modifié pour se conformer aux dernières lois en vigueur et être en phase avec le projet politique de l'équipe municipale. Diminuer les hauteurs des constructions, préserver les espaces verts et le cadre de vie des Arcisiens s'avère primordial pour la municipalité, tout en se conformant aux règles fixées par l'État, notamment en terme de densification en zone urbaine pour répondre à la demande de logements toujours plus forte. La stratégie d'aménagement et de développement durables de la Ville comprend plusieurs objectifs :

- Préserver la qualité des espaces naturels,
- Assurer un développement urbain maîtrisé et équilibré,
- Développer la diversité économique et l'emploi permanent.

Ce futur PLU devra également être compatible avec le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France. Face à un risque de densification anarchique, la ville a souhaité réviser son PLU pour maîtriser son avenir.



La concertation continue

Plusieurs temps de concertation sont prévus tout au long de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Tout au long de la révision, la concertation est ouverte ! La Ville a, cette fois encore, souhaité associer pleinement les habitants. Le but est de parvenir à échanger des idées, à chercher des solutions et à parvenir à des propositions partagées par les élus et les habitants.

Pour permettre des échanges constructifs lors des moments de rencontre et de débat avec la population, il est important que les Arcisiens puissent être informés et concertés.

Pour que les habitants puissent accéder aisément aux informations, la ville s'est engagée à les informer par :

- Des articles et dossiers publiés dans le Magazine,
- Une rubrique dédiée sur le site internet de la Ville
- De l'organisation d'une deuxième réunion publique portant sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation et le dispositif réglementaire
- Une information par affichage en ville et distribution de flyers dans toutes les boîtes aux lettres de la ville sur les réunions publiques à venir
- Des relais d'informations sur les réseaux sociaux de la commune

Au moment de l'enquête publique, qui devrait se dérouler en avril 2021, les Arcisiens pourront également formuler des observations et propositions dans un registre de concertation accessible aux horaires d'ouverture de la mairie, afin de faire part de leurs observations au fur et à mesure de l'avancement de la démarche. Des réunions publiques d'information se tiennent tout au long de la procédure pour permettre le débat entre la commune, les associations locales et les autres personnes concernées, comme celle ayant eu lieu le mardi 29 septembre, qui a été diffusée en direct sur la page Facebook de la ville et qui est disponible en replay.

Les chiffres clés de Bois d'Arcy



DOSSIER PLAN LOCAL D'URBANISME

Le mot de l'Élu...



Philippe Giudicelli
Maire-Adjoint en charge de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Habitat

« En lançant cette nouvelle révision de son Plan Local d'Urbanisme, la municipalité entend mieux préserver le patrimoine de notre commune, renforcer son identité et maîtriser son avenir.

Les évolutions législatives et réglementaires récentes, contraignent toujours plus la ville.

C'est dans ce contexte que nous souhaitons nous conformer à la réglementation notamment en terme de logement, mais il est indispensable d'encadrer strictement cette densification urbaine imposée par l'Etat.

Afin de définir ce que nous souhaitons pour la ville, tous les Arcisiens sont invités à participer à la concertation actuellement en cours.

Notre plan local d'urbanisme est un document prospectif qui tient compte des évolutions de notre territoire sur les 10 années à venir. Il est en effet essentiel de poursuivre une politique d'accueil de nouveaux arrivants, d'exploiter le potentiel de notre zone d'activités de la Croix-Bonnet, tout en préservant notre cadre de vie et en garantissant une offre de services adaptée (commerces de proximité, équipements publics).

DOSSIER PLAN LOCAL D'URBANISME

Zoom sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables...

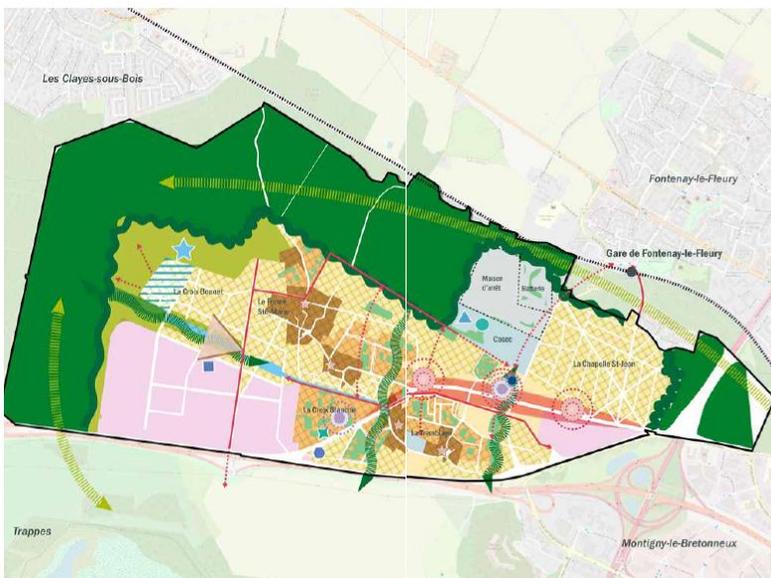
Ce projet global pour la ville fixe de manière prospective les grands objectifs de développement durable et d'aménagement du territoire communal. Il a été présenté et débattu en Conseil Municipal, le 5 octobre 2020.

Découvrez les 3 grands axes du PADD ayant pour objectif général d'affirmer l'identité particulière de la commune.

1. Préserver et valoriser le cadre naturel et patrimonial de Bois d'Arcy

Objectif : Intégrer l'environnement au cœur du projet de territoire à toutes les échelles de la trame verte et bleue

- Protéger les deux grandes entités boisées et leurs lisières présentes sur la commune
- Protéger les espaces naturels de transition tout en permettant des aménagements légers
- Développer la nature en ville en valorisant les espaces verts publics et privés
- Garantir la conservation d'une trame urbaine aérée notamment dans les secteurs résidentiels
- Préserver les possibilités de liens biologiques
- Objectif : Mettre en valeur les patrimoines paysager, culturel et historique
- Assurer la protection des milieux humides
- Protéger les paysages créés autour de l'axe de la rigole des Clayes (positionnement illustratif)
- Préserver le patrimoine architectural historique identifié



2. Maîtriser la dynamique d'évolution du tissu urbain en renforçant la cohésion du territoire communal

Objectif : Respecter l'identité de chacun des quartiers de la ville

- Assurer la pérennité des éléments du tissu historique
- Maintenir les caractéristiques urbaines, architecturales et paysagères des quartiers résidentiels
- Anticiper la dégradation des bâtiments et répondre aux besoins des habitants des grandes résidences
- Maintenir les secteurs de grands équipements publics et des zones d'activités économiques

Objectif : Suivre l'évolution des secteurs porteurs d'enjeux (abords de l'axe avenue Jean Jaurès et avenue Paul Vaillant-Couturier et de la Croix Bonnet)

Finaliser la réalisation du secteur de la Croix Bonnet, en cohérence avec l'espace actuellement urbanisé et les espaces naturels à proximité

- Engager une réflexion d'ensemble sur l'évolution des abords de l'axe avenue Jean-Jaurès et avenue Paul Vaillant-Couturier, afin d'assurer une cohérence des aménagements, tout en conservant l'autonomie de chacune des opérations :
- Secteur de la Mairie, secteur du carrefour du Puits, entrée de ville

DOSSIER PLAN LOCAL D'URBANISME

3. Garantir la qualité du cadre de vie arcisien

Objectif : Renforcer les liaisons et la cohésion entre quartiers

- Principes de développement d'aménagements en faveur des modes doux
- Maintenir les liaisons existantes

Objectif : Répondre aux besoins des arcisiens en équipements et services

- Répondre aux besoins des arcisiens en équipements
- Favoriser l'implantation d'une école Montessori
- Créer une maison médicale
- Reconstruire et étendre la crèche collective
- Centre de loisirs de la Colombe
- Requalifier l'école Alexandre Turpault
- Finaliser la construction d'une maison de retraite (EHPAD) et résidence seniors
- Réaliser en continuité de la ZAC de Croix Bonnet, des espaces sportifs et de loisirs de plein air

Objectif : Favoriser le dynamisme des secteurs d'activités, de commerces et de services

- Favoriser le dynamisme des secteurs d'activités
- Renforcer les polarités commerciales : modernisation du Lidl et nouveau marché couvert

Magazine municipal : novembre 2020

DOSSIER RETROSPECTIVE 2014-2020

Environnement

L'équipe municipale est très attentive à la qualité de vie des Arcisiens et souhaite que chacun se sente bien dans sa ville. Sécurité, santé, embellissement du cadre de vie et développement des déplacements alternatifs constituent les piliers de l'action municipale depuis 6 ans.

2014 : Investissement du 1^{er} véhicule électrique

la Ville a commandé son premier véhicule électrique. Cette « camionnette-benne » est affectée aux équipes en charge de la propreté de la voirie.

2017 : Lancement de l'éco-pâturage

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'environnement et du développement durable, la Ville lançait l'éco-pâturage à La Croix-Bonnet.

2020 : Lancement du projet des lisières de forêt

Avec les aménagements prévus en lisières de forêt de la Croix-Bonnet, c'est un espace entièrement réinventé qui valorisera notre commune.

2015 : 1^{ère} Fête de la Nature

Pour la 1^{ère} fois, le Conseil Municipal des Jeunes organisait du 12 au 14 juin la Fête de la Nature « Green days for my city » en partenariat avec la Ville.

2018 : Inauguration du square Calmette et Guérin

Après la création du square Mauban en 2015, du square Barbusse en 2016, la Ville inaugurerait le square Calmette et Guérin, au cœur du quartier de la Croix-Blanche.

2016 : 0% de produits phytosanitaires en ville

Depuis janvier 2016, les équipes d'entretien des espaces verts travaillent sans utiliser de pesticides pour préserver la biodiversité et la santé de tous.

2019 : 2^e fleur au concours Villes et Villages fleuris

Cette distinction récompense les efforts accomplis par la municipalité en matière d'embellissement, pour offrir à tous un cadre de vie agréable.

ET AUSSI...

- Création d'un nouveau square rue Voltaire (en cours),
- Réaménagement du square Charles de Gaulle à la Mairie,
- Ronds-points paysagés,
- Fleurissement et plantations d'arbres (autour du cimetière),
- Ouverture d'une liaison douce reliant la Croix-Bonnet à l'Île de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines,
- Étude sur la gestion de l'eau.

C'EST À VENIR...

2020

Installer une table d'orientation « écologique »

au Belvédère du canal de la Croix-Bonnet afin de sensibiliser les Arcisiens au respect de la faune et de la flore, particulièrement abondantes à cet endroit.

2021

Protéger notre patrimoine en finalisant la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme)

en diminuant encore les hauteurs, privilégiant l'habitat individuel au collectif et en augmentant les espaces verts.

Magazine municipal : décembre 2020

ACTUALITÉS

Plus que jamais, la Ville se mobilise pour le Téléthon

Pour la Ville cette année, pas question de baisser la garde : elle s'adapte au contexte sanitaire et propose au mois de décembre des actions destinées à financer la recherche contre les maladies génétiques. Parmi elles :

Une tombola solidaire



Tentez votre chance en achetant un ticket de tombola à 2 € auprès des élus. Qui sait, vous serez peut-être l'heureux gagnant du 1^{er} lot :

une montre connectée offerte par un commerçant.

Contact : 06 77 99 89 72.

Tirage au sort fin décembre.

Des tirelires chez les commerçants

Jusqu'au 20 décembre, déposez vos dons dans les tirelires mises à disposition par la Ville chez les commerçants arcisiens, à l'Hôtel de Ville.



Téléthon Challenge : à vos marques, prêts, postez !

Défi cuisine, sportif, solidaire... Avec le Téléthon Challenge, il y en a pour tous les goûts et pour tous les talents. Choisissez celui qui vous correspond, postez les photos ou vidéos sur vos réseaux sociaux #TéléthonChallenge, vous nominez vos amis pour qu'ils relèvent à leur tour un défi et faites monter le compteur de dons.

Plus d'infos sur <https://evenement.telethon.fr/2020/telethon-challenge-vos-defis>

Faites votre don en ligne

Avec le don en ligne ou par prélèvement automatique, soutenez tout au long de l'année l'AFM-Téléthon.

Plus d'infos : afm-telathon.fr ou par téléphone au 36 37 tout le mois de décembre.

Trouver son stage de 3^e avec le Point Information Jeunesse



Chaque année, les collégiens de 3^e doivent réaliser un stage en entreprise, étape déterminante dans la construction de leurs futures orientations scolaires. Le contexte sanitaire actuel ne permet pas aux élèves d'effectuer leurs recherches dans de bonnes conditions. C'est pourquoi, la Ville,

au travers de son Point Information Jeunesse, les soutient dans leurs démarches. Elle s'appuie sur les entreprises locales en créant un réseau de partenaires favorisant ainsi l'échange entre les deux parties. Le PIJ, doté d'un espace multimédia et d'un espace documentation, propose également aux élèves un accompagnement dans la rédaction de leurs CV et leurs lettres de motivation.

Plus d'infos : 01 30 07 18 55. PIJ, 14 rue du Parc. Ouvert les mardi et jeudi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h, mercredi et vendredi de 14h à 18h.

Covid-19 : faites vous tester gratuitement avant les fêtes !

La Ville, en partenariat avec la Région Île-de-France, l'ARS et la Croix-rouge, propose une journée de dépistage au Covid-19 lundi 14 décembre.



Dans la continuité des actions qu'elle mène depuis le début de la crise sanitaire, la Ville propose de vous faire tester gratuitement et sans rendez-vous sur présentation de votre carte vitale le **lundi 14 décembre de 10h à 17h** dans un bus mobile situé sur le parking de l'Hôtel de Ville.

Comment ça marche ?

Ces tests virologiques (PCR naseau pharyngés) de dépistage du COVID-19 sont réalisés sans ordonnance par une équipe de la Croix-rouge et le laboratoire Cerballiance. Ils sont pris en charge intégralement par l'assurance maladie avec les résultats sous 48h/72h communiqués par SMS. Les fêtes de fin d'année approchent, le déconfinement de la mi-décembre aussi. Avant de vous retrouver en famille ou entre amis, faites-vous tester, les retrouvailles ne seront que meilleures... sans oublier les gestes barrières bien sûr et de porter un masque.

Lundi 14 décembre de 10h à 17h. Parking de l'Hôtel de ville. Gratuit et sans rendez-vous.

Réunion publique Plan Local d'Urbanisme

Préserver la qualité des espaces naturels, assurer un développement urbain maîtrisé et équilibré, développer la diversité économique et l'emploi permanent... Dans le cadre de son Plan Local d'Urbanisme, la Ville organise une réunion publique et présentera le **mercredi 16 décembre** le futur règlement et les Orientations d'Aménagements et de Programmes qui seront votés au conseil municipal du mois de janvier. Une occasion pour les élus de présenter les nouveaux projets et de dialoguer avec les Arcisiens.

Mercredi 16 décembre à 18h30. Théâtre de la Grange. Sur inscription à urbanisme@boisdarcy.fr (1 personne par foyer - 30 personnes maximum dans la salle). Port du masque obligatoire. Retransmission en direct en Facebook live sur la page de la Ville.

Magazine municipal : janvier 2021

RETOUR EN IMAGES

► Hommage à Valéry Giscard d'Estaing



Mercredi 9 décembre, la Ville de Bois d'Arcy s'est associée à la journée de deuil national en l'honneur de l'ancien Président de la République. Les Arcisiens qui le souhaitent étaient invités à lui rendre hommage sur le registre de condoléances installé à l'accueil de l'Hôtel de ville. Les drapeaux ont également été mis en berne.

► Des seniors gâtés par la Ville !



Tout au long du mois de décembre, la municipalité et les membres du conseil d'administration du CCAS ont distribué aux seniors de plus de 80 ans un colis gourmand pour les fêtes de fin d'année à leur domicile. L'occasion pour Jean-Philippe Luce, Maire de Bois d'Arcy et Philippe Benassaya, Député de la 11^e circonscription, de choyer et de maintenir ce lien permanent avec les aînés.

► Journée de dépistage à la Covid-19



Pour lutter avec plus d'efficacité contre la propagation de la Covid-19, la Ville, en partenariat avec la Région Île-de-France, l'ARS et la Croix-Rouge, a mis en place le lundi 14 décembre sur le parking de l'Hôtel de ville un centre de dépistage dans un bus mobile. Au total, ce sont 184 Arcisiens qui ont été dépistés.

► Réunion publique Plan Local d'Urbanisme



La réunion publique sur le Plan local d'Urbanisme qui s'est tenue mercredi 16 décembre au Théâtre de la Grange a permis à Philippe Giudicelli, Maire-Adjoint en charge de l'Urbanisme et au cabinet d'études Espace Ville, de présenter le futur règlement et les Orientations d'Aménagements et de Programmes. Le diaporama de cette réunion est disponible sur le site internet de la Ville.

► Visite du Père Noël dans les écoles maternelles de la Ville



Son agenda étant complet le 25 décembre, le Père Noël a commencé sa tournée dans toutes les écoles maternelles arcisiennes les 14 et 15 décembre accompagné de Jean-Philippe Luce, Maire de Bois d'Arcy. Au total ce sont 1 650 livres qui ont été offerts aux petits écoliers de la Ville. Le Père Noël a profité également de son passage à Bois d'Arcy pour récolter près de 100 lettres à son attention auxquelles il n'a pas manqué de répondre...

Réunion publiques (photos)



Réunion publiques (photos)

